

La transparence et l'argent



Bonjour Mon ami(e),

"Nous agissons ainsi, afin que personne ne nous blâme au sujet de cette abondante collecte, à laquelle nous donnons nos soins." ([2 Corinthiens 8.20](#))

L'un des reproches, des plus fréquents, fait aux Églises, c'est souvent le manque de transparence quant aux entrées d'argent, et à l'usage qu'il en est fait. Le législateur mentionne que dans toutes les associations, y compris donc les associations culturelles, il peut y avoir ce manque de transparence. C'est pourquoi, dans toutes ces associations, la législation encadre et contrôle la circulation et l'usage des fonds. Tout disciple de Christ ne peut qu'apprécier la mise en place de ces dispositifs légaux.

Parmi ces dispositifs, citons entre-autres, la nécessité d'avoir des livres de comptes clairs et authentifiés par des experts. Hormis ces diverses dispositions légales, il est important de mettre en place des garde-fous au sein même de chaque communauté. L'un de ces garde-

fous, c'est l'importance d'avoir plusieurs personnes, qui reçoivent, comptent et transportent les offrandes. Dans le livre des Actes, il est dit que les croyants de Jérusalem apportaient leurs offrandes aux pieds des apôtres ([Actes 4.35/36](#)). Il est important de souligner le pluriel. Ces offrandes n'étaient pas reçues et comptabilisées par un seul apôtre mais par l'ensemble des apôtres.

Alors que l'apôtre Paul nous parle de l'abondante collecte faite en faveur des croyants de Jérusalem ([2 Corinthiens chapitres 8 et 9](#)), il parle de ceux qui avaient la charge d'effectuer cette collecte. A chaque fois, il emploie le pluriel pour les désigner : "les frères" ([2 Corinthiens 8.22/23](#) ; [9.3](#) et [5](#)). On retrouve ce pluriel dans [1 Corinthiens 16.3](#) : "Les personnes que vous aurez approuvées... "

L'apôtre démontre ainsi que tout devait se faire correctement, dans la transparence, afin de ne pas donner lieu à des soupçons et des conflits.

Remarquons aussi que ceux qui étaient chargés de ces collectes, et de ces transports de fonds, étaient choisis par les églises : "Les personnes que vous aurez approuvées" ([1 Corinthiens 16.3](#)). C'est l'Église qui a choisi les sept hommes de confiance pour faire le partage des biens en faveur de tous ([Actes 6.1/6](#)).

Les apôtres ont délégué cette tâche de compter et partager les offrandes à des hommes fidèles choisis par les Églises. De même les responsables spirituels devraient se décharger de ce contact direct avec l'argent, et demander que les Églises choisissent des personnes fidèles pour s'en charger. Ce n'est pas la suspicion qui motive ces propositions mais tout simplement l'importance de la transparence.

Un conseil pour ce jour :

Occupez-vous un poste de trésorier au sein d'une association culturelle ? Ne travaillez pas seul, entourez-vous de personnes fidèles ; il est important que l'argent des offrandes soit géré avec rigueur, et dans la transparence absolue.

Paul Calzada [S'ABONNER](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



